



Rosières
près Troyes

6*-12 ans
*Enfants scolarisés au CP en 2025-2026

PROGRAMME

Séjour à Mesnil

Inscriptions avant le 14 juin
⚠ Places limitées



Séjour
du 27 au 31
juillet 2026

ÉTÉ

PROGRAMME DU SÉJOUR D'ÉTÉ RÉSERVÉ AUX 6-12 ans

Séjour à Mesnil-St-Père

PRESENTATION DU CENTRE YVONNE-MARTINOT À MESNIL-ST-PÈRE

Au cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, le Centre Yvonne-Martinot est un centre d'accueil permanent appartenant à la Ligue de l'Enseignement de l'Aube, il est situé à Mesnil-St-Père, à proximité du lac d'Orient.

ACTIVITÉS

Les jeunes participeront à des activités nautiques, le « test du gilet » devra donc être transmis au Pôle Enfance Jeunesse avant le départ au séjour.

Parmi les activités : baignade, paddle, aquapark, jeux de plage, jeux sportifs, soirées à thème, 4 animations nature choisies par les jeunes et veillée...

HÉBERGEMENT

Les enfants seront logés dans les chambres du domaine.

RESTAURATION

Les repas seront pris au centre Y.Martinot.

ÉQUIPE D'ANIMATION : 3 animateurs

TROUSSEAU

Une liste sera transmise ultérieurement.

MÉDICAMENTS

En cas de traitement médical, il conviendra de joindre l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante.

Attention à la date de péremption des médicaments. Si elle est dépassée, ils ne pourront être donnés.

OBJETS DE VALEUR

Les enfants ne devront apporter aucun objet de valeur (bijoux, portable, jeux vidéo...). Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

ARGENTS DE POCHE

L'argent de poche éventuellement donné aux enfants sera géré par les animateurs, qui le leur remettront en cas de besoin. Le relevé de compte et le solde seront remis à chaque enfant à la fin du séjour. D'un point de vue pratique, il vous suffira de placer l'argent dans une enveloppe libellée au nom de l'enfant et de la remettre aux ani-

mateurs avant le départ (30€ maximum conseillés).

DATES ET HORAIRES

Départ : lundi 27 juillet 2026 à 9h30

Retour : vendredi 31 juillet 2026 vers 17h00

INSCRIPTION ET FACTURATION

Le nombre de places pour les séjours est limité.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 14 juin et au-delà de cette date, toute inscription ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles.

Les inscriptions au séjour seront à régler sur l'espace Famille via l'application PayFip (plateforme de paiement des finances publiques). Les familles, souhaitant payer en espèce, devront effectuer leur règlement à l'accueil de la mairie.

Un paiement en deux fois est possible (50% à la réservation et 50 % au plus tard le 6 juillet). Dans ce cas, il conviendra d'en faire la demande auprès de l'accueil de la mairie et de régler le premier versement en espèces.

Pour les familles bénéficiaires de bons CAF SÉJOURS, il conviendra de transmettre, au plus tôt et avant toute réservation, les documents de la CAF afin que cette aide soit déduite en amont du paiement en ligne.

À compter du lundi 15 juin, les annulations ne pourront donner lieu à remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre pièce justificative officielle.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

TARIFS

TARIFS « ROSIÈRES »		TARIFS « EXTÉRIEURS »	
Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €	Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €
127 €	158 €	253 €	316 €